## Olympe de Gouges ; « Préambule » ; <u>Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne</u>, 1791

- Eléments d'introduction :
- L'extrait constitue le début de la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ». Il est précédé d'une épitre dédicatoire adressée à la reine, qui demande à celle-ci de soutenir politiquement la Révolution et de s'engager en faveur des droits des femmes, donnant le ton de l'œuvre. Entre la dédicace et le préambule, un court texte intitulé « Les Droits de la femme » interpelle les hommes sur un ton virulent et les accuse de « commander en despote[s] ».
- 1791 : cette information est pertinente pour l'introduction, car le texte ayant un lien fort avec l'Histoire il est important de le dater et d'expliquer brièvement le contexte dans lequel il s'inscrit, celui de la publication de la Constitution et de sa ratification par le roi.
- Constitution : ce terme doit être mobilisé dans l'introduction car Olympe de Gouges rédige cette déclaration juste après la proclamation de la Constitution, le 3 septembre 1791. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui l'introduit, n'ayant pas été modifiée pour inclure les femmes, son ouvrage en est une réécriture critique.
- Le préambule permet d'introduire la Déclaration, constituée de dix-sept articles. Il expose le contexte dans lequel ces articles ont été rédigés.
- Notion de réécriture, de pastiche de la Déclaration de 1789.

## **Mouvements:**

- 1. De « A décréter » à « Assemblée nationale » l.6 : Volonté politique de constituer une assemblée nationale où prennent part les femmes.
- 2. De « Considérant » à « bonheur de tous » l.6 -17 = 1 phrase : Les vertus d'une société réellement égalitaire.
- 3. De « En conséquence » à « la citoyenne » = 1 phrase : L'écriture se fait action et une déclaration des droits de la femme et de la citoyenne devient nécessaire.

## Problématiques:

- Comment l'autrice fait-elle de son œuvre, dès le préambule, un manifeste féministe ?
- Comment Olympe de Gouges par une réécriture de la DDHC affirme-t-elle son projet féministe ?
- Comment Olympe de Gouges, à travers le préambule de sa Déclarartion des droits de la femme et de la citoyenne fait-elle un pastiche didactique de la DDHC ?
- <u>Premier mouvement</u>: De « A décréter » à « Assemblée nationale » l.6 : Volonté politique de constituer une assemblée nationale où prennent part les femmes.
- Dès le début avec l'infinitif « décréter » précédé de la préposition « à » le texte prend une valeur de futur et de nécessité, ou du moins d'une volonté politique forte de la part de l'autrice de faire voter sa déclaration pour faire reconnaître les droits des femmes. Ce que vient renforcer la première phrase du texte.
- L'objectif n'est évidemment pas de plagier l'hypotexte (le texte dont s'inspire l'autrice, dont elle imite le texte), mais de lui rendre hommage tout en le complétant et en le précisant. Ce sont désormais les femmes qui sont placées au cœur du projet. L'énumération de la ligne 5 le montre de façon flagrante, « les mères, les filles, les sœurs ». Le groupe nominal est placé en évidence au tout début du texte, en position de sujet. L'article défini pluriel a valeur généralisante : les femmes prennent le pouvoir !

- Pourquoi ? Parce que leur situation est bien précaire. Pour le comprendre, il suffit de comparer le texte de départ et celui d'Olympe de Gouges. Dans le premier, les représentants du peuple français sont « constitués en Assemblée nationale ». Dans le second, ligne 6, les représentantes « demandent à être constituées ». Le verbe implique qu'elles ne le sont pas encore, ainsi que l'emploi de l'infinitif passé. L'égalité n'est pas acquise.
- <u>Deuxième mouvement</u>: De « Considérant » à « bonheur de tous » l.6 -17 = 1 phrase : Les vertus d'une société réellement égalitaire.
- Un évident travail de réécriture :
- D'emblée, le texte présente d'évidentes analogies avec celui de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Tout comme lui, il contient un préambule, exposé des intentions et des objectifs d'un auteur, généralement avant un texte de loi. Tout comme lui, il est suivi de 17 articles, présentés sur le même modèle.
- Le contenu relève également de la même intention universelle et politique, en témoigne le champ lexical du juridique, présent dès la ligne 6 avec « Assemblée nationale », mais également ligne 8 et 9 par le biais de « gouvernements » ou « droits », et encore ligne 11 avec l'évocation du « corps social ».
- La forme même est mimée par l'autrice, jusque dans la syntaxe. Par exemple, il est possible de mettre en parallèle la reprise du participe présent de la ligne 6, « considérant que », ou celle des groupes nominaux suivis d'un complément du nom de la lignes 7-8, « causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ». La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne devient l'hypertexte de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- En outre le statut de la femme est totalement ignoré. L'autrice détourne une fois encore l'hypotexte, pour souligner, lignes 7, que « l'ignorance, l'oubli et le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics ». Cette nouvelle énumération souligne cet état de fait, ainsi que le choix de l'adjectif dans l'attribut du sujet. Si la Nation va mal, c'est que les femmes en sont écartées.
- Œuvrer pour l'égalité est donc indispensable :
- Parce que l'égalité hommes / femmes est indispensable, elle nécessite une déclaration présentant les droits les plus fondamentaux des femmes, « naturels, inaliénables et sacrés » l. 10. Les adjectifs suivent une gradation, de l'humain au religieux. En outre l'étymologie du second est soigneusement choisi ; « in », suivi de « alienare », qu'on ne peut pas transformer en autre. La femme occupe une place particulière dont il faut tenir compte.
- Il s'agit également d'être plus juste et de rappeler à chacun, homme et femme leurs « droit et leurs devoirs ». Ce désir d'égalité est mimé par la syntaxe, ligne 12-13, qui joue la symétrie, « les actes du pouvoir des femmes et ceux du pouvoir des hommes ». Hommes et femmes sont placés en parallèle et unis par la conjonction de coordination.
- Plus important encore, l'égalité est essentielle, car elle contribue au bien-être collectif. Les trois propositions subordonnées conjonctives circonstancielles de but introduites par « afin que », lignes 10,12 et 15 constituent une gradation qui se conclut par une autre gradation, « maintien de la Constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur public de tous ». Il n'est pas innocent que le mot qui mette un terme à cette démonstration soit un pronom indéfini collectif. Chacun est concerné.
- <u>Troisième mouvement</u>: De « En conséquence » à « la citoyenne » = 1 phrase : L'écriture se fait action et une déclaration des droits de la femme et de la citoyenne devient nécessaire.
- Une Déclaration des droits de la femme est donc nécessaire
- Pour Olympe de Gouges, œuvrer pour l'égalité c'est donc rédiger une Déclaration des droits de la femme. Le connecteur logique « en conséquence », ligne 18, rappelle qu'elle n'est que l'aboutissement logique des réflexions qui précèdent. Le texte devient performatif, l'écriture se fait action.
- Au demeurant, cela n'empêche pas l'autrice de prendre parti, de façon explicite. Le <mark>vocabulaire</mark> désignant la femme se fait <mark>laudatif</mark>. Elle devient le « sexe supérieur », ligne 1</mark>8, par <mark>opposition</mark> à l'expression qui la désigne habituellement, « le sexe faible ». Elle est également décrite à travers

ses qualités physiques et morales, par le biais d'une <mark>comparaison, « en beauté comme en courage », ligne 19,</mark> et valorisée dans ses fonctions, <mark>« dans les souffrances maternelles », ligne 19.</mark>

- Cette glorification de la femme se fait dans le respect du cadre social, politique et religieux, comme le montre notamment le complément circonstanciel de lieu « sous les auspices de l'Etre suprême » l. 20. La métaphore pour désigner Dieu est directement issue la philosophie des Lumières, et révèle la culture de l'époque.
- Le préambule formule donc clairement le projet d'Olympe de Gouges : accorder aux femmes la place qu'elles méritent et dont elles sont dépourvues. Pour cela, elle réécrit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en l'orientant en leur faveur.
- Conclusion: Pour conclure, il serait bien naïf de ne voir dans ce préambule qu'un plagiat malhabile de la Déclaration des droits de l'homme. La réécriture de ce célèbre texte est bien au contraire l'occasion pour Olympe de Gouges de placer la femme, éternelle oubliée des Révolutions, au cœur des préoccupations de son époque, et de chercher à obtenir efficacement un certain nombre de droits. Dans ce passage, les modifications opérées par l'autrice concernent surtout la mention des femmes, qui remplace celle des hommes à chaque occurrence. Plaçant les femmes au cœur de son texte dès les premiers mots du préambule, Olympe de Gouges les définit comme une communauté de sang: les femmes sont des mères, des filles et des sœurs, mais jamais des épouses, ôtant ainsi toute place aux hommes. Ceux-ci sont uniquement mentionnés pour montrer la symétrie des droits. Les articles qui suivront préciseront ses revendications.